



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
18 juin 2021

**Séance du 25/06/2021**

Membres en  
exercice :  
11

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
10

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
11

**Représentés** : Isabelle MAZOYER

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Dominique PIGANEAU

### Délibération n°D\_2021\_033

#### Délibération instaurant le recrutement d'agent contractuel et autorisant la signature de contrat à durée déterminée

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 29/2010 du 14 juillet 2010 autorisant le recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire de travail. Il informe l'assemblée de la nécessité de compléter cette délibération : pour la continuité des services, en cas de maladie, accroissement temporaire de travail ou de congés, il est nécessaire de pouvoir recruter ponctuellement du personnel, tant au service technique qu'au service administratif, et d'autoriser Monsieur le maire à signer les contrats à durée déterminée (CDD) y afférents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de recruter ponctuellement des personnes en CDD de droit privé,
- **PRECISE** que la rémunération sera au SMIC horaire en vigueur,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ces contrats à durée déterminée, pour le besoin des services tant administratif que technique, et ce pour la durée du mandat
  
- **AUTORISE également** le maire à recruter par contrat à durée déterminée de droit public,
- **PRECISE** que l'agent sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade correspondant, à l'appréciation de la collectivité (mais pas au delà de l'indice de référence de l'agent remplacé)

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul DEORSOLA

